



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

RÈGLEMENT 872-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 872 SUR LE VERSEMENT DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS REQUIS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS ÉTUDES, PLANS ET
DEVIS RELATIFS À LA MISE À NIVEAU ET À L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE
POMPAGE P5 ET SA CONDUITE DE REFOULEMENT, AFIN DE BONIFIER L'EMPRUNT
ET LA DÉPENSE À EFFECTUER

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions a permis de constater des enjeux au niveau de l'estimation des coûts et de l'analyse de risques des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité a été attribué afin de préciser certains points dans le cadre d'un futur appel de soumission;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 1 est remplacé par ce qui suit :

« Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 701 412 \$, pour le paiement des honoraires professionnels des professionnels mandatés pour la réalisation d'études et des plans et devis pour la mise à niveau et l'agrandissement du poste de pompage P5 et sa conduite de refoulement, tels que plus amplement décrits à l'estimation des coûts préparée par madame Stéphanie Fey, ingénieure et chargée de projet, Direction des infrastructures et de l'ingénierie à la Ville de Prévost, jointe au présent règlement comme **annexe « A »**. »

ARTICLE 2

L'article 2 est modifié par le remplacement de « 504 000 \$ » par « 701 412 \$ ».

ARTICLE 3

L'article 3 est modifié par le remplacement de « 504 000 \$ » par « 701 412 \$ ».

ARTICLE 4

L'annexe « A » est remplacé par l'annexe « A » jointe au présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2026.

Paul Germain Maire	Me Caroline Dion, notaire Greffière
Dépôt du projet :	26860-07-262026-07-13
Avis de motion :	26860-07-262026-07-13
Adoption :	2026-08-17
Avis public annonçant la proc. d'enr. :	
Tenue du registre :	
Transmission au MAMH :	
Approbation MAMH :	
Entrée en vigueur :	

Annexe « A »

Estimation préliminaire du coût

A) Description	
Honoraires professionnels requis pour la réalisation de diverses études (biologiques, géotechnique, etc.), la conception et les plans et devis relatifs aux travaux de la mise à niveau et à l’agrandissement du poste de pompage P5, sa conduite de refoulement ainsi que la requalification du boulevard du Curé-Labelle au niveau de la mobilité active pour le tronçon situé dans l’emprise des travaux (plus spécifiquement entre le poste P5 et la route verte à 800 mètres au sud de l’usine d’épuration).	
B) Estimation des coûts des honoraires professionnels	
Étude préliminaire	10 000 \$
Conception, plans et devis	374 400 \$
Études complémentaires (géotechnique, analyses de sol, biologique, mobilité active, tranché exploratoire, etc.)	123 750 \$
Service d’arpentage et de notaire	21 575 \$
Sous total :	529 725 \$
Contingences (10 %) :	52 973 \$
Sous-total avant taxes :	582 698 \$
Taxes nettes (5 %) :	29 135 \$
B) Estimation des coûts afférents	
Coordination – Chargé.e de projets service du génie	62 800 \$
Contingences (10 %)	6 280 \$
Sous-total	69 080 \$
Frais de financement (± 3 %) :	20 500 \$
Montant total :	701 412 \$

Préparé par Stéphanie Fey, ingénieure et chargée de projets, Direction des infrastructures et de l’ingénierie, en date du 3 juin 2026.

Stéphanie Fey, ing. M. Sc. A